

## SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

### **Subventions pour les compétitions sportives**

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

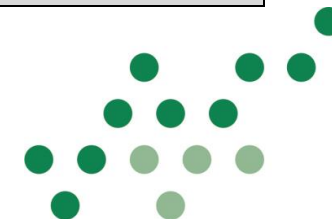
Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Arc et forêt Tavannes	Parcours 3D	3'860 francs
Société de tir au petit calibre de Moutier	7 <sup>ème</sup> Grand Prix de la Prévôté	1'140 francs
Boccia Club Corgémont	Master di Bocce 2023	600 francs
Tennis-Club Moutier	1 <sup>er</sup> tournoi de Moutier 2022	220 francs
		<b>5'820 francs</b>

### **Subventions pour la construction et remise en état d'infrastructures sportives**

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/construction-et-remise-en-etat-dinfrastructures-sportives) **avant le début du projet**.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Tennis-Club Tramelan	Remplacement des surfaces de jeux	21'220 francs
		<b>21'220 francs</b>



## **Subventions pour le matériel sportif**

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/MaterielSportif)

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/MaterielSportif) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Football Club Erguël, Saint-Imier	Matériel de sport	4'310 francs
Hockey-Club Tramelan	Matériel de sport	1'850 francs
		<b>6'160 francs</b>

## **Subventions pour la relève dans le sport populaire**

Ces subventions sont ouvertes exclusivement aux associations sportives cantonales pour leurs membres âgés de 5 à 20 ans domiciliés dans le canton.

Délai pour le dépôt des demandes : **Jusqu'au 31 janvier de l'année en cours**, au moyen du formulaire en ligne [Relève dans le sport populaire \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/RelèveSportPopulaire).

Pour ce domaine, de multiples demandes de subvention ont été traitées. Au total, **un montant de 87'100 francs est distribué à 38 requérants.**

### **Informations**

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

